

Reglement provisoire de manoeuvre de l'artillerie montagne. Approuvé
par le Ministre de la Guerre le 4 septembre 1902. I^e partie.
Titres I. II. III. IV. V. VI. VII. — II^e partie. Titres I. II. III.
IV. VI. (Mit 1 Tafel.) (2 Bde.) ^{611 38} 8. Paris **1903.**